53e ANNEE. — N° 102 MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1913.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Les discussions parlementaires

Sous ce titre, mon ami François Lescazes vient de publier dans « *La Nouvelle Revue* » une étude des plus remarquables sur les inadmissibles lenteurs de nos discussions budgétaires. Ses appréciations, ses déductions, ses conclusions sont d'autant plus intéressantes qu'elles émanent d'un journaliste parlementaire qui suit depuis de longues années les travaux de la Chambre et qui traite cette grave question avec autant d'expérience que de désintéressement.

Il remarque d'abord avec raison que la faute du retard apporté au vote du budget, ne résulte pas de l'insuffisance du nombre des séances, la Chambre ayant « siégé un nombre d'heures supérieur à tout ce que l'on connaissait, matin, après-midi, soir, battant les records les mieux établis ».

Il indique ensuite que, si le mal n'est pas nouveau, il a été singulièrement aggravé par les élections législatives de 1910 qui ont « marqué une brusque évolution dans les mœurs politiques. « La plus grande partie des nouveaux députés ont été élus en faisant le procès des parlementaires et du parlementarisme », or, une fois arrivés à la Chambre, ces élus se sont aperçus qu'il était plus facile de promettre « des changements profonds » que de les réaliser. Ne pouvant agir, afin de donner quelque chose à leurs électeurs, ils ont parlé.

De cette « prolixité outrancière » résulte pour la plus large part le mal qu'il faut absolument guérir pour l'avenir de nos institutions démocratiques. Lescazes préconise un excellent remède que je me propose d'incorporer dans la proposition de réorganisation des méthodes de travail parlementaire que je compte déposer dès la prochaine session.

Lescazes rappelle que la raison essentielle qui fut invoquée contre toutes les propositions de modification du règlement, réside dans la nécessité de sauvegarder l'initiative et les prérogatives parlementaires. Mais « la publicité des séances étant plutôt restreinte, la fameuse formule « parler devant le pays » est quelque peu outrancière, c'est écrire pour le pays qu'il faudrait dire, car le vrai et le seul lien entre l'électeur et l'élu, c'est le « Journal Officiel ».

Par conséquent, pour faire tomber l'argument sans cesse invoqué, il suffirait d'assurer la publicité du « Journal Officiel » aux observations que les députés seraient appelés à présenter à la commission du budget au lieu de les développer en séance publique. On étendrait ainsi aux discussions budgétaires la procédure instituée depuis quelques années en ce qui concerne les questions écrites aux ministres qui évitent bien des interventions à la tribune. Ce serait en somme « la création d'une *procédure écrite*, facilitant et abrégeant la *procédure orale* ».

Il y a là une idée des plus intéressantes, une suggestion qui mérite de recevoir une suite favorable et qui est de nature à améliorer sensiblement le rendement de la machine parlementaire. Mon ami Lescazes a été bien inspiré en apportant sous une forme aussi heureuse sa contribution personnelle à l'œuvre si nécessaire de réorganisation des méthodes de travail parlementaire.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

Chez M. Bergeret

M. Anatole France sera certainement grondé lorsqu'il rentrera villa Saïd. N'a-t-il pas eu l'imprudence de faire un voyage en dirigeable, de confier son corps à ces grosses bêtes capricieuses qui se fâchent pour un rien...

Ah ! quand il reviendra, l'auteur du *Lys rouge* sera fraîchement accueilli par sa vieille gouvernante ! La brave femme ne comprend pas qu'on s'amuse à voyager dans les nuages quand on est si bien sur terre.

Il y a trois ans, comme il se trouvait à Reims, M. Anatole France ne put résister à la tentation de monter en aéroplane.

Plusieurs aviateurs se disputaient l'honneur de l'emporter dans les airs prudemment.

M. Bergeret se décida pour un biplan qui avait quatre ailes au lieu de deux.

Le soir même, un journaliste se présentait villa Saïd, pour interviewer le maître. Celui-ci n'était pas encore de retour, mais la gouvernante était là, et lorsqu'elle apprit l'ascention de son maître, elle se mit dans une colère abominable.

— Un homme de son âge, faire des imprudences pareilles ! C'est honteux ! Ce sont sûrement les journaux qui lui ont tourné la tête avec leur histoire d'*aéroplanes*... Vous êtes sûr qu'il n'a pas eu de mal au moins... Ah ! je vais lui dire ce que je pense.

N'allez pas manger cette semaine villa Saïd : le ragoût sera brûlé.

Les deux langues

Les flamingants ne seront contents que le jour où le dernier Belge aura oublié que « ya » se dit « oui » en français. Notre langue produit sur eux le même effet que la trompe sur le bison; elle les rend furieux.

C'est pourquoi une importante délégation flamingante, reçue par le ministre des Sciences et des Arts, lui a exposé « les raisons qui plaident en faveur de la flamandisation de l'Université de Gand ».

L'Université Gand, admirable foyer de culture française, est la grande ennemie des flamingants, qui voudraient la transformer en université flamande.

Le ministre n'ose pas les suivre si loin, mais il s'est, paraît-il, engagé à ne pas nommer, en cas ne vacances, des professeurs ne connaissant pas le flamand ! C'est un premier pas vers l'Université bilingue, et la plupart des grands journaux belges s'élèvent énergiquement contre ce projet bizarre.

Exiger d'un professeur de littérature française, dans un pays de langue française, qu'il parle flamand, est en effet une idée assez saugrenue.

Bebel agriculteur

On ne s'ennuie pas trop en prison, disait parfois Bebel.

Dans la forteresse Hubertusbourg, où il fut enfermé avec Liebknecht, le grand socialiste allemand lisait et travaillait beaucoup. Un jour, les deux prisonniers, dont les membres inactifs se rouillaient, demandèrent au directeur la permission de faire du jardinage.

Le fonctionnaire y consentit et mit à la disposition des deux socialistes une étroite bande de terre, où il poussait moins d'herbe que de cailloux. Les deux hommes bêchèrent, mirent de l'engrais, puis ensemencèrent leur champ.

Bebel voulait planter des haricots, mais Liebknecht, qui, connaissant à fond la question agraire, se croyait pour cela grand agriculteur, déclara que le terrain était favorable à la culture du radis et on en sema de toutes les couleurs.

Chaque matin les prisonniers fébriles accouraient au jardin pour voir si « ça poussait ». Enfin, une tigelette verte parut, puis grandit... A vrai dire, cela ne ressemblait guère au feuillage du radis.

— Cela se formera, affirmait Liebknecht.

Pourtant, un matin, Bebel, qui doutait de la science de son ami, demanda une consultation au jardinier.

— Ça, fit sans hésiter l'homme de la nature, c'est de la citrouille, et de la belle.

Discrétion

Les échevins d'un petit margraviat de Bavière étaient fort mécontents de la presse locale.

En lisant le discours que vient de prononcer l'un d'eux à l'ouverture de la dernière assemblée communale, vous comprendrez facilement pourquoi.

—Messieurs, dit-il, je désire d'abord remercier les reporters présents et les assurer de toute notre gratitude pour la conscience de leurs comptes rendus... Même, je trouve qu'ils exagèrent...

« Qu'ont-ils besoin, par exemple, de noter l'heure exacte où nous levons nos séances ! La chose n'est pas sans avoir des inconvénients fâcheux.

« Il arrive, en effet, qu'au sortir de l'hôtel de ville, nous gagnions la brasserie prochaine et que là, verre en main, pipe au bec, nous restions fort avant dans la nuit, — tandis que tels de nos collègues s'abandonnent ailleurs à des joies plus intimes, plus gracieuses encore...

« Or si nos femmes nous grondent d'être rentrés trop tard, nous objectons l'intérêt public. Mais quand elles apprennent, le lendemain, par les feuilles, que nous avons menti, ce sont des scènes effroyables et dont nos intérieurs demeurent bouleversés longtemps...

« Que MM. les gazetiers renoncent désormais à d'inutiles et dangereuses précisions. Le conseil leur en aura gratitude... »

Bons enfants, nos confrères de là bas ont tous promis de s'abstenir.

Je doute que sénateurs et députés en obtiennent jamais autant des journalistes parisiens.

REPRÉSENTATION DE FAUST

Il y a quelques semaines, au grand théâtre de Montréal, fut donnée une très brillante représentation de *Faust*.

La salle présentait un aspect féérique de luxe et d'élégance et rien n'avait été négligé pour que l'interprétation fût digne du chef-d'œuvre de Gounod.

Entre le premier et le deuxième acte, le régisseur vint faire un petit speech au public:

« Mesdames et Messieurs, par une heureuse innovation, notre distingué directeur a décidé de remplacer le rouet de Marguerite, instrument bruyant et désuet, par une machine à coudre de la maison X..., dont le roulement est d'une douceur telle que vous ne perdrez pas une seule note de la délicieuse chanson du roi de Thulé. »

En effet, gravement Marguerite vint s'asseoir devant la machine à coudre sur laquelle en caractrèes lumineux se détachait le nom du fabricant. Puis, quand elle eut terminé les couplets, murmura en extase :

« Cette machine à coudre est incomparable et elle ne coûte pourtant que 60 dollars ». Le public n'a paru nullement choqué ; mais de là-haut ce que ce pauvre Gounod devait souffrir.

MODE

Il y a dans l'Etat de New-Hampshire une petite ville de quinze mille habitants, Colebrook, dont quatre mille et plus ont déjà subi l'opération de l'appendicite.

Par nécessité ? Point.

Par élégance.

— Savez-vous, ma chère, que M. Bonnewelé a toujours son appendicite ?

— Non !

— Je vous jure...

— Quelle horreur !

Le dialogue est courant dans les salons de Colebrook.

Et les personnes du monde, et les gens un peu chic de courir chez l'opérateur.

Alcibiade avait coupé la queue de son chien pour qu'on le regarde. Ils se font, eux ouvrir le flanc pour ne pas se faire remarquer.

INFORMATIONS

Une Conférence de M. Bourgeois

M. Léon Bourgeois, à la demande du Comité belge des conférences à l'exposition de Gand, a fait dimanche une conférence sur le problème de l'organisation internationale de la prévoyance sociale.

Après avoir fait un tableau évocateur des révolutions économiques et des misères, il a fait l'historique de l'élaboration de la législation ouvrière.

Le problème posé n'est rien moins que le problème du droit à la vie de tous les êtres humains dans une société qui se prétend civilisée. C'est l'établissement d'une règle de justice mutuelle, la création d'un état de réelle solidarité entre tous les membres d'une même société, c'est la détermination et ce doit être la sanction de ce principe supérieur de droit que j'ai moi-même, il y a déjà bien des années, tâché de résumer en un seul mot: le quasi contrat social.

Et il ajoute : « Défendre, protéger, soutenir, faire vivre le travailleur, c'est défendre l'Etat en même temps que c'est développer et élever l'humanité. »

M. Bourgeois examine l'une après l'autre les questions qui se posent : assurer à chacun le travail nécessaire à sa vie et à la vie des siens. travail des enfants et travail des femmes, lutte contre la tuberculose et l'alcoolisme, lutte contre les taudis.

Mais, déclare M. Léon Bourgeois, l'organisation de la prévoyance sociale peut-elle être efficace, si chaque nation s'efforce de l'établir uniquement chez elle et pour elle, et ne faudrait-il pas que, comme pour les maux qu'elle a pour objet de combattre et qui, eux, ne connaissent pas de frontières, elle devienne universelle ?

Il faut internationaliser le marché du travail, les conditions du salaire, les conditions du profit, les entreprises, le crédit et en somme, tous les éléments intellectuels et moraux du progrès social.

M. Léon Bourgeois rappelle alors que la nécessité d'organiser sur une base universelle la prévoyance sociale, a été le point de départ du mouvement si remarquable qui a successivement donné naissance aux trois grandes associations internationales des assurances sociales, de la protection légale et du chômage.

En terminant, M. Bourgeois déclare que, contrairement à certaines opinions, l'œuvre de La Haye n'a pas fait faillite.

Les Obsèques de M. Coutant

Les obsèques civiles de M. Jules Coutant, député et maire d'Ivry, ont été célébrées dimanche à deux heures.

Le corps avait été exposé le matin à l'hôtel de ville. Durant toute la matinée, une foule émue n'a cessé de défiler devant le catafalque. Elle s'est retrouvée à la cérémonie, autour de la famille en larmes et des amis attristés.

A deux heures, le deuil conduit par les sept fils, les trois gendres et le beau-frère du défunt, s'est réuni devant la mairie, où quinze discours ont été prononcés, notamment par MM. Drouant, adjoint ; Brunet, directeur d'école ; Zévaès, ancien député ; Chenal, député ; Ranson, sénateur ; Aubanel, secrétaire général de la préfecture de la Seine, au nom du préfet et du gouvernement.

Les cordons étaient tenus par MM. Ranson, Chenal, Rondu, maire de Choisy-le-Roi ; Besson, Gauvin, Vallot, Lubeigt, conseillers municipaux ; Guerder, secrétaire particulier.

Les honneurs militaires ont été rendus par le 89e d'infanterie, avec drapeau, colonel et musique.

Après les discours, le cortège s'est formé pour gagner le nouveau cimetière, où l'inhumation a été faite.

Déserteur malgré lui

A dix-sept ans, Pierre-Paul Maringer était un apprenti apache, dont le casier judiciaire contenait déjà quatre condamnations, dont deux à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour. Par un heureux coup de tête, Paul Maringer contracta alors, sous le faux nom de Jean Muller, un engagement de cinq ans dans la légion étrangère. Le temps passa. L'âge de la conscription venu, Paul Maringer oublia de remplir les formalités légales et personne ne le remplaça dans cette tâche. Naturellement, il ne rejoignit pas le régiment que lui avait assigné le recrutement. Les gendarmes se mirent à sa recherche. On vient de le découvrir à la 4e compagnie du 1er étranger, à Mérada (Maroc oriental). C'est un excellent soldat ; plusieurs fois il a payé de sa personne sous le feu de l'ennemi. Ses chefs ne tarissent pas d'éloges pour sa bonne conduite. La légion étrangère a été pour lui la meilleure école de relèvement. Heureuse de constater qu'il a racheté ses fautes passées, sa famille a renoué des relations avec lui. Elle vient de lui choisir un avocat, qui le défendra devant le conseil de guerre où il va prochainement comparaître, pour insoumission.

Un Drame en Wagon

Un voyageur, M. Etienne, arrivant en retard dimanche à la gare de Boulogne-sur-Mer, pénétra sur le quai, malgré la défense du personnel, et monta sur le marchepied d'un wagon, alors que le train était déjà en marche. A la sortie du tunnel qui se trouve immédiatement après la gare, le soldat Jean Fromentin, du 110e d'infanterie, en garnison à Dunkerque, ouvrit la portière de son compartiment pour permettre à M. Etienne d'y prendre place, mais entraîné par la portière il fut précipité sur la voie et affreusement broyé. Pendant ce temps, la portière frappait le parapet d'un pont, était arrachée par le choc et blessait M. Etienne à la mâchoire. Le militaire se rendait dans sa famille, à Berck.

Horrible crime de deux fanatiques

Il y a quelques jours, une jeune femme que l'on reconnut être Syrienne fut trouvée dans les bois d'Eoures, dans la banlieue de Marseille, la tête fracassée à coups de pierre et défigurée. La pauvre créature respirait encore. On la transporta à l'hôpital, où elle est morte. « Je me nomme Meriem Bededrosiam », avait-elle eu la force de dire ; mais elle refusa obstinément de donner les moindres indications sur les circonstances du crime dont elle était la victime.

L'enquête a établi que Meriem était arrivée de Smyrne, à bord du « Sinaï », le 12 juillet dernier. Elle était accompagnée de son frère Artin Bededrosiam, et de son parrain, Boadjiam Mordiros. Elle allait rejoindre en Amérique son mari, qui s'y trouvait depuis un an et tentait la fortune ; mais la jeune femme était chrétienne et son mari était musulman. En l'épousant, elle avait commis un sacrilège impardonnable aux yeux des siens, et c'est avec le secret dessein de la punir que son frère et son parrain l'avaient accompagnée jusqu'ici, où ni les uns ni les autres n'étaient connus. Le 2 septembre, ils la conduisaient dans la campagne, et là lui notifièrent sa sentence de mort et l'exécutèrent avec une cruauté que le fanatisme inspira ; puis, ils partirent, pensant ne laisser derrière eux qu'un cadavre. Le soir même, Artin et Mordiros s'embarquèrent pour l'Angleterre. On espère les y rejoindre et leur demander compte de leur forfait.

Le Conflit Balkanique

Un emprunt turc de 50 millions

La Porte, par l'entremise de l'ambassade de Turquie à Washington, négocie avec un Syndicat américain, un emprunt de 50 millions de francs à 5 0/0.

L'accord serait déjà établi. Les délégués turcs ont conféré hier matin avec le ministre de la guerre, pour élaborer leur programme.

Conflit entre Jeunes-Turcs et Vieux-Turcs

On a reçu de source autorisée la nouvelle que des conflits auraient éclaté à Andrinople entre les Jeunes-Turcs et les Vieux-Turcs ; plusieurs officiers auraient été tués, Enver Bey, lui-même, aurait été blessé à la main.

L'accord austro-russe

Les déclarations faites par M. Kokovtzoff à un journaliste, sont accueillies par la presse viennoise avec une grande satisfaction.

Les journaux font remarquer que l'Europe doit avant tout à la sagesse et au pacifisme des deux monarques le maintien de la paix dans la crise récente.

Le « Neues Wiener Tagblatt » estime que les nécessités économiques poussent Vienne et Saint-Pétersbourg à une entente : si la Russie officielle reste indifférente aux menées panslavistes et travaille à la réalisation de ses propres intérêts, il n'existera aucun antagonisme irréductible entre la Russie et l'Autriche-Hongrie.

Les événements balkaniques, ajoute le journal, prouvent assez combien le prestige de l'Europe souffre de la désunion des puissances, si les actes suivent les paroles, la déclaration de M. Kokovtzoff relèvera certainement le prestige des puissances, et si la Russie et l'Autriche-Hongrie poursuivent des voies parallèles, la paix européenne sera fermement assurée.

Petites Nouvelles

M. Poincaré, président de la République française, a fait don au Musée historique des bustes de quarante généraux de l'époque napoléonienne.

— La commission criminelle d'Hanoï a rendu son verdict sur l'affaire du complot. Il y avait quatre-vingt-cinq prévenus. L'assassin du crime de Thaïbind a été condamné à mort ainsi que six Annamites pour l'attentat d'Hanoï. Quatorze ont été condamnés à la déportation, un au bannissement, les autres à des peines diverses des travaux forcés, de réclusion et de prison. En outre, Cuongde, prétendant au trône d'Annam ; Phamboichan et quatre autres ont été condamnés à mort par contumace.

— Des voleurs demeurés inconnus ont dérobé, la nuit dans le palais de M. Tamburini, à Maglié, près de Lecce, 170.000 fr. de bijoux. Les voleurs ont oublié de visiter une armoire où se trouvait 2 millions de valeurs. Le portier du palais a été arrêté.

— Un train de vendangeurs et un train militaire portant le 2e bataillon du 81e d'infanterie se sont tamponnés près de Mazamet. Le chauffeur du train, une cantinière du 81e et un soldat ont été tués, six soldats ont été gravement blessés.

— Le train spécial portant le 1er bataillon du 96e d'infanterie a déraillé près de Bédarieux. Trois wagons se sont renversés. Un caporal a été tué : il y a de nombreux blessés.

— Deux trains se sont également tamponnés à Ste-Bazeille : le mécanicien Duval a eu un pied broyé. Les dégâts matériels sont importants.

CAUSERIE

LES SITES FRANÇAIS

« Qu'est-ce donc que le Président de la République, demandait quelqu'un, va inaugurer, au cours de la longue et pittoresque randonnée qu'il est à la veille d'entreprendre à travers le pays? » On eût pu répondre au curieux que cette inauguration — si inauguration il y a — sera celle de quelques uns des sites de France, éternels mais ignorés. Trop d' « indigènes » méconnaissent, en effet, les beautés naturelles que présente le sol le plus fertile et que déroulent les campagnes les plus riantes, les paysages les plus variés.

L'excursion de M. Raymond Poincaré donne le signal à un mouvement de tourisme local, favorable à notre intérêt national ; il apporte un encouragement mérité aux syndicats d'initiative qui verront là, une occasion propice pour multiplier leurs efforts en vue d'augmenter les agréments et les commodités du voyageur.

La France n'est-elle pas le plus magnifique pays de promenade que posséde l'Europe? Est-on amateur de cimes neigeuses et d'altitudes gigantesques?

Qu'on prenne sa canne de montagne pour escalader les Alpes françaises et les Pyrénées. Rêve-t-on des mamelons verdoyants, plus intimes et plus proches?

L'Auvergne offre les jolis sommets accessibles qui surplombent d'admirables vallons. Un territoire qu'arrosent et le Rhône, et la Loire, et la Seine, qu'ornent les jardins de Touraine, qu'enrichissent les vignobles de Bourgogne, de Champagne et du Bordelais, que décore le littoral éblouissant de la Méditerranée, semble réunir en une exposition féerique les spécimens chatoyants de toutes les merveilles de l'Univers.

Cependant ces merveilles, il convient de les rappeler aux voyageurs trop distraits en leur signalant par une incessante propagande les trésors que la nature a amassés sur leur route.

Les hivernants, qui franchissent la mer pour s'abandonner aux charmes des rivages du Nil, oublient trop volontiers que l'Algérie et la Tunisie — ces prolongations lumineuses de la terre natale — contiennent toutes les splendeurs d'une fête orientale dans les plus délicieuses oasis.

Que ne suis-je, pour triompher, de posséder tant de trésors divers! Encore faut-il les protéger constamment contre une concurrence étrangère qui exagère l'agrément de ses sites, comme elle cherche à tromper le public sur la supériorité de ses produits.

Le « Matin » révélait, il y a quelques jours, de façon saisissante, l'un de ces audacieux stratagèmes. Il reproduisait une photographie représentant le Mont-Blanc, tel qu'on l'aperçoit, ou plutôt tel qu'on le devine — presque imperceptible — des quais de Genève. En regard de cette vue authentique, il plaçait l'image truquée, colportée en Suisse, qui met aux environs de la même ville de Genève un Mont-Blanc formidable, tel qu'on ne peut le découvrir que de la ville *française* de Chamonix.

Etonnons-nous alors, si des gens peu ferrés en géographie, trompés par des pièces apocryphes, sont tentés de croire que le Mont-Blanc s'élève superbement sur le territoire helvétique ! A d'autres la Jungfrau et même l'Himalaya ! Que diable ! nous ne les revendiquons pas ! La France savoisienne, pyrénéenne et auvergnate sourira de ces supercheries de commerçants peu scrupuleux. Elle n'a besoin, pour se défendre, que d'un atlas ou d'une carte de touriste.

M. L.

CHRONIQUE LOCALE

La Présidence du Conseil Général

Le Conseil général, ainsi que nous le déclarions dimanche, a fait justice de la manœuvre que les cléricaux avaient organisée contre M. Cocula.

Par 19 voix sur 23 votants, le vaillant sénateur a été réélu et cela sans qu'aucune protestation ait été élevée. Sans doute, les conseillers cléricaux n'ont pas pris part au vote : ils ont glissé dans l'urne un bulletin blanc.

Que ne se contentaient-ils de cette manifestation et que n'empêchaient-ils leurs amis de machiner une combinaison qui était, d'avance, vouée à l'insuccès ?

Nous nous réjouissons de la réélection de M. Cocula : le ferme démocrate méritait cette marque de confiance et de sympathie.

Mais nous sommes heureux de constater avec quelle âpreté, quelle haine, nos adversaires combattent nos amis républicains qui refuseront toujours de faire la moindre concession aux partis de droite.

Que la réaction continue d'injurier ces hommes qui ne cessent d'affirmer leur foi démocratique et laïque : la sympathie qu'ils recueillent d'autre part est une large compensation.

Et en notant que les chefs cléricaux n'ont jamais été l'objet d'attaques passionnées, ni victimes d'injures de la part des républicains, nous applaudissons de grand cœur au vote des membres du Conseil général du Lot qui a montré que, élus sur un programme républicain, il eut été indigne d'eux et de leur parti de faire chorus avec la réaction.

L'union des républicains est nécessaire, mais elle ne peut se faire qu'à gauche : ses adversaires peuvent en prendre leur parti : leurs injonctions, leurs ordres, leur resteront toujours pour compte quand ils tenteront de créer la division dans le parti républicain.

Et, une fois de plus, nous applaudissons au scrutin d'hier qui maintient à la présidence du Conseil général M. Cocula, intègre et indéfectible serviteur de la démocratie.

LOUIS BONNET.

M. POINCARÉ A CAHORS

La Commission du Conseil Général chargée d'organiser la réception de M. le Président de la République, s'est réunie samedi dans l'après-midi à la Préfecture.

M. Combarieu, retenu par un deuil récent, s'était excusé.

MM. Mazières et Talou, en constatant l'avancement des travaux à peu près achevés, ont apprécié l'effort remarquable de tous les corps de métiers qui ont réussi à remettre en état, avec un soin et un goût parfaits, l'hôtel de la Préfecture, qui représente désormais un intéressant modèle d'un palais du XVII^e^ siècle.

Pour leur permettre de féliciter comme ils le méritaient tous les artisans de cette heureuse restauration, M. le Préfet avait appelé à vider une coupe de Champagne, dans la grande salle à manger, les entrepreneurs et ouvriers ayant pris part aux travaux, sous l'habile direction de M. Toulouse, architecte départemental.

M. le Préfet et les membres de la Commission ont exprimé à tous, architecte, entrepreneurs et ouvriers leur satisfaction et leurs éloges.

M. Desprats, entrepreneur, a dit au nom des ouvriers combien ils étaient touchés de ces encouragements et combien ils avaient été heureux de mettre leur intelligence, leurs capacités et leur dévouement à la restauration d'un monument de la ville qu'ils savaient être un peu leur maison à tous, et combien ils seront fiers de le montrer au Chef de l'Etat tel qu'il sera actuellement, faisant honneur au passé de Cahors et au département du Lot.

Plusieurs ouvriers ont remercié particulièrement la Commission d'avoir eu l'heureuse pensée en ouvrant la Préfecture au public après le départ du Président, de permettre à la population de Cahors et aux nombreux visiteurs qu'attireront les fêtes, de voir les installations qui sont leur œuvre.

⁂

Le banquet de la Presse

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, la presse quercynoise recevra, le 13 septembre, les membres de la presse étrangère et parisienne et organise, en leur honneur, un grand banquet dans le réfectoire du lycée Gambetta.

Le Syndicat d'initiative du Lot, le Conseil municipal de Cahors, la Chambre de commerce du Lot prêtent leur concours à cette réception d'une importance exceptionnelle.

Jamais pareille réception n'a eu lieu dans notre ville.

Tous les grands journaux, toutes les agences de publicité de France sont représentés par un ou deux rédacteurs.

Sur la demande de nos confrères, l'heure du banquet est fixée à huit heures un quart.

⁂

Le service d'ordre

M. Leroux, commissaire spécial de police de la Banque de France, a étudié, de concert avec M. Berty, commissaire de police à Cahors, le trajet qu'accomplira, dans le Lot, M. le Président de la République.

Ces fonctionnaires ont déterminé le service d'ordre qui sera assuré, dans les cantons, par l'ensemble des brigades de la gendarmerie du Lot.

Le service d'ordre sera fait à Cahors par 105 gendarmes de divers points du territoire.

⁂

Bureaux fermés

Les bureaux des différentes administrations et services resteront fermés le 13 septembre, à l'occasion du passage de M. le Président de la République.

Nécrologie

Lundi, à 4 heures ont été célébrées les obsèques de M. Barreau, décédé à l'âge de 68 ans, père de M. Barreau, professeur de musique au Lycée Gambetta.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funèbre et a tenu à témoigner sa sympathie aux parents du regretté disparu.

Nous adressons à MM. Barreau et à leurs familles nos vives condoléances.

L. B.

M. de Monzie à Cette

Dans l'entrevue qu'a eue samedi matin M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, avec les délégués des organisations professionnelles maritimes, l'objet principal de la discussion a été la pêche au filet appelé « art traînant » dont certains demandent la suppression pendant une partie de l'année.

M. de Monzie a entendu les explications des partisans et des adversaires de ce mode de pêche et a promis que le projet qu'il élaborait ne supprimerait pas totalement la pêche à l'art traînant, mais concilierait les intérêts généraux et particuliers.

Après le déjeuner, M. de Monzie et les quelques invités ont fait une promenade sur l'étang de Thau ; ils ont traversé les canaux et ont visité les bassins ; ils ont assisté le soir à un banquet.

M. de Monzie à Port-Vendres

M. de Monzie, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, est arrivé dimanche matin, à 6 heures, à Port-Vendres, venant de Cette à bord du paquebot « La Marsa ».

M. de Monzie a débarqué à 8 heures. Il a été reçu par M. Pams, sénateur, président du Conseil général, entouré des représentants du département au Parlement, des conseillers généraux et du Conseil municipal de Port-Vendres.

Après des souhaits de bienvenue et après la visite du port, M. de Monzie s'est rendu à l'hôtel de ville de Port-Vendres, où des délégations de pêcheurs sont venues lui faire part de leurs doléances sur la crise sardinière.

Au cours de la réception à l'hôtel de ville, M. de Monzie a fait connaître qu'il était venu pour étudier sur place les questions des courriers postaux entre la France, l'Algérie et le Maroc, ainsi que la crise sardinière.

M. Jules Pams, sénateur, a exposé que Port-Vendres était particulièrement qualifié pour être le port d'attache des transports maritimes entre la France, l'Algérie et le Maroc. Le sous-secrétaire d'Etat a entendu ensuite les délégations des pêcheurs de Port-Vendres, Barcares et de la Nouvelle, qui lui ont exposé les doléances des populations maritimes.

M. de Monzie a répondu qu'il étudierait la question et déposerait un projet de loi de nature à améliorer le sort des pêcheurs.

Au milieu des acclamations, M. de Monzie et le cortège officiel se sont rendus à Collioure, où la population du port leur a fait un accueil enthousiaste.

Le sous-secrétaire d'Etat a entendu également une délégation de pêcheurs.

Enseignement secondaire

M. Ambard, professeur de physique au collège de Figeac, est nommé professeur au lycée de Laval.

Don d'œuvres d'art

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts qui, sur l'intervention de M. de Monzie, avait attribué à la Préfecture du Lot deux tableaux d'une grande valeur, l'un « Cernay sous la neige », par le paysagiste Pelouze, provenant du Musée du Luxembourg où il fut longtemps exposé, l'autre « le Retour de l'Enfant prodigue » par Mugnier, qui eut un si grand succès à l'exposition de Munich, vient d'envoyer un splendide buste en bronze de Gambetta, par Charpentier, destiné au grand salon de la Préfecture.

Cet heureux envoi comble une fâcheuse lacune. Jusqu'ici le plus illustre enfant de Cahors, était le moins bien représenté dans la collection déjà importante de portraits des célébrités du département. Il n'en sera désormais plus ainsi.

Une réplique de ce buste figurera au monument que l'on se propose d'ériger prochainement dans la commune de Gambetta en Algérie.

Service Vicinal

Par arrêté préfectoral, à défaut de candidats militaires, M. Coin (Claudius), est nommé cantonnier du service vicinal dans le Lot.

Epizooties

En raison des foires importantes qui vont se tenir dans le département du Cantal et du Puy-de-Dôme, et surtout en raison de la réapparition de la fièvre aphteuse dans l'Aveyron, la Corrèze et la Dordogne, nous croyons devoir rappeler aux intéressés les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 1^er^ octobre 1912.

Cet arrêté porte que tout marchand qui introduira dans ses étables ou dans tout autre local public ou privé, des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, devra en faire, dans les douze heures, la déclaration à la mairie. Ces animaux ne pourront sortir des dits locaux avant cinq jours et après constatation, par un vétérinaire sanitaire, qu'ils sont indemnes de fièvre aphteuse.

Ligue des familles nombreuses de Cahors et du Lot

La loi du 14 juillet 1913 ouvre aux familles nombreuses nécessiteuses, le droit à une ou plusieurs allocations, selon le nombre d'enfants qu'elles ont à leur charge.

Le montant de l'allocation annuelle est déterminé dans chaque commune par le conseil municipal. Elle ne peut être inférieure à 60 fr. et supérieure à 90 fr. Cependant les municipalités disposant de ressources suffisantes pourront élever le taux de l'allocation au-dessus de 90 fr., à la condition de prendre entièrement à leur compte la différence entre 90 fr. et le chiffre supérieur qu'elles auront adopté.

Détermination des droits à l'allocation

Une famille composée du père et de la mère ne peut avoir droit à une allocation qu'autant qu'elle compte quatre enfants âgés de moins de treize ans.

Et pour chaque enfant de moins de 13 ans, en plus une allocation nouvelle.

Si la famille est à la charge de la mère, veuve ou abandonnée par son mari, ou si ce dernier est dans un asile d'aliénés ou en détention de longue durée, le droit à l'allocation commence à partir du deuxième enfant âgé de moins de 13 ans. Ainsi si la famille compte quatre, cinq ou six enfants de moins de 13 ans, la mère a droit à 3, 4, 5 allocations et ainsi de suite.

Si c'est le père veuf ou abandonné par sa femme, qui a les enfants à sa charge, le droit à l'allocation ne commence qu'à partir du troisième enfant, âgé de moins de 13 ans. Si la famille compte 4, 5, 6 enfants de moins de 13 ans, le père a droit à 2, 3 ou 4 allocations et ainsi de suite.

La durée du droit à l'allocation peut être prolongée pour les enfants liés par leurs parents par un contrat écrit d'apprentissage jusqu'à l'âge de 16 ans.

La liste des professions considérées comme comportant un apprentissage, dans le sens de la loi doit être dressée par les préfets des départements de concert avec les conseils généraux assez à temps pour que la loi commence à fonctionner dès le 1^er^ janvier 1914.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au délégué de la Ligue Populaire pour les familles nombreuses de France, section de Cahors et du Lot, 31, rue St-Barthélemy.

Si le renseignement est demandé par correspondance, joindre un timbre de 0 fr. 10 pour la réponse.

Le délégué sera absent de Cahors jusqu'au 1^er^ octobre. Il répondra aux demandes qui lui seront adressées dès sa rentrée.

Tribunal correctionnel

Audience de vacation du 6 septembre

COUPS ET BLESSURES

Un forgeron de Calamane, nommé Edouard Gayrette, 35 ans, 25 francs d'amende pour coups et blessures.

VOL

Marie D..., épouse D..., 45 ans, ménagère à Marminiac, est accusée d'avoir dérobé des morceaux de lard. Pour sa défense, elle prétend que ce lard lui a été donné pour ne pas révéler des tentatives de viol dont elle aurait été victime.

Malheureusement, des témoignages infirment les allégations de Marie D..., qui est condamnée à 15 jours de prison avec sursis.

Défenseur, M^e^ Lacaze.

EMPOISONNEMENT DE RIVIÈRE

Louis Garrigues, Delpech et Martel, sont tous trois inculpés d'avoir pêché la nuit, avec engins prohibés, dans le ruisseau de Vers. Il est même question à l'audience d'empoisonnement de rivière.

Après plaidoirie de M^e^ Lacaze, l'affaire est mise en délibéré.

DÉLITS DE PÊCHE

Un pêcheur délinquant est condamné à 50 fr. d'amende.

Une autre affaire de délit de pêche est renvoyée à quinzaine.

CONSEIL GÉNÉRAL

La session du Conseil général s'est ouverte lundi matin, à 10 heures, sous la présidence de M. Relhié, doyen d'âge, assisté de M. Faurie, le plus jeune de l'assemblée.

Etaient présents : MM. Relhié, Faurie, Boyer, Mage, Couderc, Cocula, Loubet, Rey, Malvy fils, Murat, Bécays, de Monzie, Combarieu, Larnaudie, Constant, Delpon, Laverdet, Dupuy, Mazières, Malvy père, Fontanilles.

M. Relhié invite le Conseil à procéder à l'élection du président du bureau.

M. Cocula ayant obtenu 19 voix est proclamé président.

MM. Talou, 21 voix, et Murat, 19, sont élus vice-présidents.

MM. Laverdet et Faurie sont élus secrétaires par 18 voix.

M. Relhié prie les élus de venir prendre place au bureau.

M. Cocula remercie, au nom du bureau, ses collègues, en ces termes :

Mes chers Collègues,

Le nouveau témoignage d'estime et de confiance que vous venez de me donner grandit mes obligations et ma reconnaissance. Je ne puis que vous remercier encore et vous promettre de redoubler d'efforts pour continuer à en rester digne.

Les élections cantonales du 3 août dernier ont démontré une fois de plus l'attachement fidèle de la démocratie française au parti radical et radical-socialiste, parti dont le programme, sagement mais résolument réformateur, est aussi éloigné des utopies d'extrême gauche que des résistances rétrogrades d'extrême droite. Les électeurs du Lot ont particulièrement manifesté leurs préférences en élisant quatre de nos nouveaux collègues qui s'en réclament

---

FEUILLETON DU **Journal du Lot** 166

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXIV

La Soirée

— J'ai l'habitude de lire chaque soir quelques pages avant de m'endormir, ou plutôt pour m'endormir... Aurez-vous la complaisance de me prêter un livre ?

— Un livre ?...

— Oh ! mon Dieu, le premier venu...

— Rien n'est plus facile... Nous allons en trouver sans sortir d'ici...

Gontran alluma une bougie et s'approcha de l'étagère-bibliothèque qui supportait quelques volumes.

Le baron parcourait du regard les titres des in-octavo rangés en bon ordre sur les rayons ; en même temps il lisait à demi-voix les noms des auteurs :

— Walter-Scott, Cooper, Byron, Victor Hugo, Lamartine, Balzac...

Et il ajoutait avec une moue légère :

— Hum !.. Hum !.. Ça n'a pas l'air d'être bien amusant, ces diables de volumes !.. J'aimerais mieux quelque roman de Pigault-Lebrun ou de Paul de Kock... L'*Enfant du Carnaval*... *Gustave le mauvais sujet*... La *Folie Espagnole*... Le *Cocu*... Tout cela c'est fort drôle, et cela fait passer une heure ou deux très gaîment...

— Je doute fort, répliqua Gontran en riant, que vous trouviez dans la bibliothèque de Diane, et même dans celle de mon père, les ouvrages dont vous venez de me citer les titres... Quand j'étais tout jeune, je me voyais obligé pour les lire de les louer dans un cabinet de lecture à Toulon... et j'avais grand besoin de les cacher en lieu sûr...

— Enfin, reprit M. de Polart, ce n'est pas la peine de choisir... Je m'arrangerai du premier venu, et, selon toute apparence, je n'en dormirai que plus vite...

En effet, il prit au hasard un volume sur le rayon du milieu de l'étagère.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda Gontran.

— Je ne sais pas. Voyez le titre.

Le jeune homme regarda, et dit :

— Je crains que vous n'ayez pas eu la main heureuse !.. *Les Scènes de la vie privée*, par M. de Balzac... Je n'ai jamais pu lire cinquante lignes de cet auteur-là... Diane prétend que c'est superbe... Cela me paraît, à moi, ennuyeux comme la pluie !

— Ma foi, le sort en est jeté... Puisque je l'ai pris, je le garde...

M. de Polart et Gontran quittèrent le châlet et se dirigèrent vers le château dont trois ou quatre fenêtres vaguement éclairées, piquaient çà et là la sombre façade.

XXV

Blanche

A peine le vicomte et le baron avaient-ils fait quelques centaines de pas que M. de Polart s'arrêta, et saisissant le bras de Gontran, il lui dit vivement :

— Regardez !...

— Où donc ? s'écria le jeune homme.

— Là-bas...

M. de Polart, en disant ces mots, indiquait le point où le sentier qu'ils suivaient eux-mêmes se croisait avec la grande allée des marronniers, allée qui conduisait, nous le savons, au rond-point de la table de pierre.

Presqu'en même temps il ajouta :

— Maintenant, il est trop tard... n'avez-vous rien vu ?...

— Rien absolument.

— C'est singulier !.. je suis certain cependant de ne m'être pas trompé...

La curiosité du jeune homme était excitée au plus haut point.

— Qu'avez-vous donc vu, ou cru voir ?... demanda-t-il.

— Une forme blanche et légère qui traversait l'allée dans laquelle nous entrerons tout à l'heure, et qui, en nous entendant venir, a disparu comme un véritable feu follet à travers les massifs...

— Une forme féminine ?

— Tout ce qu'il y avait au monde de plus féminin.

— Mon cher baron, fit Gontran en riant, est-ce que par hasard vous seriez superstitieux ?.. est-ce que vous croiriez aux apparitions fantastiques ? aux fées, aux willis, aux Dames blanches ?..

— Non, répliqua M. de Polart, mais je crois parfaitement aux jolies femmes qui vont aux rendez-vous d'amour...

Cette fois encore la sève généreuse du vieux sang de gentilhomme bouillonna pour une minute dans les veines appauvries de Gontran.

— Songez-vous, à ce que vous dites ?.. s'écria-t-il, prenez garde à ceci, monsieur le baron !.. Dans ce château il n'y a que deux femmes et ces deux femmes sont mes sœurs !..

— Et ! qui vous parle de vos sœurs, mon cher vicomte ? répondit M. de Polart avec impatience ; nos belles aïeules du temps de la régence se montraient nues sans le moindre scrupule devant leurs valets, sous le prétexte assez illusoire que des valets ne sont pas des hommes !.. est-ce que pour vous, par hasard, les filles de service ne sont pas des femmes ?..

— Vous avez raison, et je m'effarouchais à tort...

— Ce qui, par parenthèse, vous arrive assez souvent, soit dit sans reproche... enfin, quoi qu'il en soit, tenez pour certain qu'en ce moment quelque soubrette amoureuse va rejoindre sous les grands arbres un galant jardinier ou un valet de pied agréable, ni plus ni moins qu'au quatrième acte du mariage de Figaro... Avez-vous de jolies caméristes dans la maison ?..

— Deux ou trois sont assez gentilles...

Le baron fredonna du bout des lèvres le refrain d'une chanson bien connue de Béranger :

Mi-a-ou !... que veut Minette ?...
Mi-a-ou !... c'est un Matou !...

Dix minutes après ce moment les deux hommes arrivaient au château, et Gontran introduisait son hôte dans l'appartement qu'il avait fait préparer à son intention.

M. de Polart ne s'était point trompé en croyant voir une ombre blanche, une forme féminine, paraître et disparaître sous le dôme de verdure des gigantesques marronniers.

Nous ne tarderons guère à savoir quelle était cette ombre et à qui appartenait cette forme.

Mais, avant d'entrer dans une explication à ce sujet, il nous faut remonter de quelques heures en arrière.

Nous avons quitté Diane et Blanche, ou plutôt Diane et Blanche nous ont quitté, au moment où, presqu'aussitôt après le dîner, elles étaient sorties du salon avec le général dont leurs mains délicates soutenaient les pas chancelants.

Aussitôt arrivés dans l'appartement du vieillard, les deux femmes le firent asseoir, doucement et avec des précautions infinies, dans un large fauteuil à dossier renversé et à oreillettes.

A peine assis, M. de Presles ferma les yeux, sa tête se pencha sur sa poitrine. Il dormait.

Ce sommeil si prompt causa à Diane une sorte d'effroi.

Elle se pencha pour écouter le bruit de la respiration de son père.

Cette respiration était égale et calme.

M^me^ Herbert se leva rassurée.

Blanche, debout et immobile à quelques pas, détournait à demi la tête et semblait embarrassée de sa contenance.

Depuis la scène émouvante à laquelle nous avons assisté et dont nos lecteurs ne peuvent avoir complètement perdu le souvenir, Blanche paraissait ne plus éprouver pour sa sœur, ou plutôt pour sa mère, cette tendresse profonde et sans bornes qui rendait Diane si heureuse autrefois et lui faisait presque oublier le malheur sans nom et immérité qui pesait sur sa vie.

(A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

et dont la collaboration nous sera précieuse. En votre nom, Messieurs, je leur adresse un salut cordial de bienvenue.

Mes chers collègues, dans quelques jours le département du Lot recevra la visite du Chef de l'Etat. Nous ne saurions trop nous réjouir du très grand honneur qu'il nous fait, ni trop manifester la confiance patriotique et républicaine qu'il nous inspire. C'est dans cet esprit que les populations agricoles, si laborieuses et si républicaines du vieux Quercy, lui préparent une réception dont l'éclat témoignera de leurs sentiments reconnaissants.

Je ne saurais oublier de remercier le bureau provisoire du concours qu'il a bien voulu nous prêter et de renouveler à notre cher doyen nos vœux de longue vie.

De vifs applaudissements soulignent l'excellente allocution du sympathique président.

Après une courte discussion, il est décidé que les membres du Conseil général se réuniront à l'issue de la séance dans leurs commissions respectives, les nouveaux membres de l'assemblée départementale remplaçant leurs prédécesseurs dans chacune de ces commissions, et la prochaine séance publique est fixée à 4 heures.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Séance du 8 Septembre 1913

La séance est ouverte à 16 h. 1/2 sous la présidence de M. Cocula, sénateur.

M. *Delpon* propose d'adopter le classement, avec une largeur de 5 mètres entre fossés, du chemin de grande communication n° 41e de Cabrerets à Saint-Martin-Labouval par Carbonié. Adopté.

Il propose le renvoi à la commission des finances avec avis favorable d'un vœu de propriétaires tendant à la suppression de servitudes sur 3 chemins de halage.

Acte est donné du dépôt du rapport relatif à l'agriculture, à la règlementation de la pêche, etc.

Le Conseil décide de consigner une somme de 1234 francs, montant des frais d'expertises dus par le département à M. Lagarde, ingénieur, mais réclamés par un entrepreneur, M. Berger qui déclare les avoir avancés.

M. *Rey* fait connaître diverses communications relatives à la question des tramways.

Renvoyé à la Commission des finances une demande faite par les concessionnaires des tramways MM. Branche et Cie.

Le conseil approuve l'avant-projet d'alignement de la traverse du faubourg St-Georges à Cahors, ainsi que l'avant-projet d'alignement de la traverse de Boissières.

Une somme de 800 francs est votée au service vicinal pour frais de tournées supplémentaires.

M. *Mage* propose le rejet d'une demande de 1.900 francs formée par la commune de St-Vincent pour la continuation de travaux de construction de chemin. Approuvé.

Avis favorable est donné à la proposition relative à l'entretien des bâtiments des écoles normales de Cahors, au recolement du mobilier et à la réforme d'objets mobiliers divers.

Avis favorable est donné à la création d'une foire nouvelle à Biars.

M. Constant est élu membre de la commission départementale du travail en remplacement de M. Margis.

M. Faurie propose de renvoyer à la commission des finances une demande de 600 francs formée par la commune de Douelle pour reconstruction d'un chemin. Adopté.

Le prix de la journée de travail est fixé au même prix que l'an dernier.

Acte du dépôt des rapports de l'ingénieur en chef, du compte rendu des dépenses afférentes aux chemins vicinaux, etc., etc.

M. *Constant* propose d'adopter l'avant-projet d'alignement du chemin n° 21 de la commune de Masclat. Adopté.

Il propose de donner avis favorable à la demande de création de foire à Anglars-Nozac. Adopté.

M. *Rouma* propose de donner un avis favorable aux demandes de création de foires dans les communes de Duravel, Touzac, Soturac. Adopté.

M. *Rouma* propose de donner un avis favorable à la demande de suppression du sectionnement de la commune de Prayssac. Adopté.

M. *Murat* propose de voter la somme de 86 fr., part du département dans les travaux de réparation au chemin vicinal n° 2, de Montbrun. Adopté.

Le classement du chemin de grande communication n° 15 de Figeac à Gignac par Gramat est approuvé.

Avis favorable à la demande de la commune de Concots relative à la création de 2 foires le 8 juillet et 8 octobre et à la fixation au 8 de chaque mois des foires de cette commune.

M. *Cambornac* propose d'approuver l'élargissement du chemin de grande communication n° 18 dans la traverse de Salviac. Dans ce but, l'immeuble Malbec a été exproprié pour la somme de 17.500 francs. Approuvé.

Des projets d'alignement des chemins vicinaux dans la traverse de Rampoux et de St-Chamarand sont adoptés.

M. *Larnaudie* demande que le Conseil général fixe une date pour la discussion de la question d'autobus.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

VŒU

M. *Malvy* dépose le vœu suivant :

« Le Conseil général du Lot émet le vœu que les charges militaires résultant de la nouvelle loi mititaire, soient exclusivement supportées par les contribuables riches et que les ressources destinées à y faire face soient créées par des impôts progressifs sur le capital et sur le revenu avec déclaration contrôlée ».

Le vœu était signé par MM. Cocula, Loubet, Bécays, Laparra. Il a été voté sans observation.

M. *Mazières* propose d'adopter les chapitres 2, 18, du budget et de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Une bourse de 150 francs est accordée au jeune M.., de Souillac, élève à l'école normale de Cahors.

M. *Talou* propose de donner acte du dépôt des rapports des divers chefs de services : Enregistrement, P. T. T., contributions directes, et indirectes, etc.

Acte est donné.

La séance est levée à 6 heures.

Arrondissement de Cahors

Castelnau

Compatriote. — Notre compatriote M. Léon Montagnac, sous-officier au 9e de ligne, à Agen, vient de subir avec succès les épreuves du concours à l'école des officiers d'Administration de Vincennes.

Tous nos complimennts au jeune lauréat et à notre ami M. Montagnac, son père.

Fontanes

Foire. — La foire de Fontanes, a été, d'une petite importance. Les divers marchés étaient bien approvisionnés mais les affaires y étaient lentes.

Voici les cours pratiqués :

Foirail aux bœufs. — Bœufs d'attelage, de 800 à 1.100 fr. ; bouvillons, de 450 à 700 fr. ; vaches, de 500 à 950 fr., le tout la paire ; bœufs pour la boucherie, de 42 à 44 fr. les 50 kilos ; vaches, de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; veaux, de 1,10 à 1,15 le kilo.

Foirail aux moutons. — Moutons de 1re qualité de 40 à 50 fr. ; de 2e qualité, de 32 à 35 fr. ; brebis, de 20 à 30 fr. ; le tout la pièce ; moutons pour la boucherie, de 85 à 90 cent. le kilo.

Le foirail aux cochons était vide.

Marché à la volaille. — Poules et poulets, de 70 à 80 centimes ; dindes, de 0,65 à 0,70 ; dindons, 0,60 ; lapins, de 0,40 à 0,45, le tout la livre ; oies, de 12 à 16 fr. ; canards mulâtres, de 6 à 10 fr. ; canards ordinaires, de 3 à 5 fr., le tout la paire.

Œufs, 0,90 la douzaine.

Les légumes se vendaient à de bons prix.

Saint-Martin-Labouval

La prune. — Nous voilà arrivés à la fin de la cueillette de la prune verte, dans toute notre région.

Cette récolte n'a pas été aussi abondante que les années précédentes.

Notre gare de Saint-Martin-Labouval en a expédié, à elle seule, 21.000 kgs environ.

Voici les cours pratiqués à partir du 1er juillet jusqu'au 31 août :

Prune Saint-Antoine (prune de porc), de 7 à 8 francs; prune reine claude, de 14 à 20 francs; prune Damas noire, de 8 à 10 francs, le tout les 50 kilos.

Il reste encore la petite prune, la couetsche, tant recommandée pour dessert, elle est violette, d'une chair douce et sucrée, et propre à faire des pruneaux; elle se récolte dans la dernière quinzaine de septembre pour être séchée, et ne peut être livrée au commerce que dans le courant de novembre.

Sauzet

Conseil municipal. — Conformément à la loi du 17 juin 1913, et à la loi des finances du 30 juillet 1913 (art. 68 à 75) concernant l'assistance des femmes en couches nécessiteuses, le Conseil a fixé le taux de l'allocation à 1 franc.

Le Conseil a accordé un sursis d'incorporation, pour un jeune homme de la classe 1913, dont un frère est actuellement sous les drapeaux.

Fête de Sauzet. — La fête locale sera célébrée avec l'éclat et l'entrain accoutumés les dimanche et lundi, 28 et 29 septembre courant.

Grézels

La foire. — Notre foire cette année n'a pas perdu de son importance.

Voici les principaux cours pratiqués sur nos divers marchés :

Bœufs gras pour la boucherie, de 40 à 44 francs les 50 kilos poids vif suivant qualité ; d'attelage, premier choix, de 1.100 à 1.200 francs ; attelages moyens, de 900 à 1.000 francs ; jeunes bœufs de 700 à 800 francs ; bouvillons, de 500 à 600 francs.

Marché aux moutons : Brebis avec couple de 50 à 60 francs ; moutons communs et brebis d'élevage, de 25 à 30 francs ; agneaux de 15 à 20 francs ; le tout la pièce. Pour la boucherie, le cours était de 85 à 90 centimes le kilo.

Marché à la volaille : Poulets jeunes de 1 à 1 fr. 10 ; poulardes, de 80 à 90 centimes ; dindons de 70 à 75 centimes le tout le demi kilo ; pintades et canards, de 5 à 6 francs la paire ; lapins domestiques de 35 à 40 centimes le demi-kilo. Les œufs valaient 90 centimes la douzaine.

Gibier peu d'apport : Lièvres de 4 à 5 francs la pièce ; perdreaux, de 1,50 à 2 francs la pièce.

Jardinage apport considérable : Plants de poireaux, de 20 à 25 centimes le cent ; plants de choux, de 40 à 50 centimes le cent ; laitues de 5 à 10 centimes le pied ; tomates de 30 à 35 centimes le kilo ; salsifis, de 20 à 25 centimes la botte.

En résumé foire excellente pour le commerce local et les marchands étalagistes.

Arrondissement de Figeac

Marcilhac

Voyage présidentiel. — C'est samedi prochain, 13 septembre à 3 h. 20, que notre cité recevra la visite du chef de l'Etat.

Le cortège officiel venant d'Espédaillac, arrivera devant l'hôtel des Postes, où un bel arc de triomphe sera élevé. La, M. Poincaré sera reçu par M. Falguières, maire, entouré du Conseil municipal et des autres maires du canton.

La Société de tir « Les Francs-Tireurs » de St-Sulpice et de Marcilhac, la 1301e section des Vétérans des armées de terre et de mer, serrées autour de leur drapeau seront présentées par leurs présidents respectifs : M. Balagayrie et M. le Dr Larnaudie, conseiller général.

Les écoles de garçons et de filles, les fonctionnaires, les conscrits de 1912 et 1913 assisteront à cette réception. Deux gentilles fillettes offriront des fleurs à Mme Poincaré et à Mme Klotz.

Désireux de donner à cette fête républicaine le plus grand éclat, le Conseil municipal n'a rien négligé. Pour la rendre plus belle et plus grandiose, il a fait appel au concours de la Société musicale « L'Alliance cajarcoise ». Cette dernière exécutera l'hymne national à l'arrivée et accompagnera le départ par un des meilleurs morceaux de son répertoire.

Toutes les habitations situées sur le parcours que doit suivre le cortège seront pavoisées magnifiquement; de grandes réjouissances populaires seront orgonisées aussi dans la soirée.

Nous sommes convaincus que nos populations républicaines tiendront à faire un accueil chaleureux au grand honneur qui leur est fait pour la première fois par un chef d'Etat.

L. D.

Société de Francs-Tireurs. — A l'occasion de la visite de M. Poincaré, la société de Tir « Les Francs-Tireurs » de St-Sulpice et de Marcilhac est convoquée pour une réunion préparatoire qui aura lieu à Marcilhac dans la salle d'école le 13 septembre à une heure du soir.

Chaque sociètaire devra être porteur de sa carte (la demander au Président de la Société si on ne la possède pas).

La Société groupée en ordre autour de son drapeau sera présentée au chef de l'Etat.

C'est là un honneur dont les Francs-Tireurs sauront apprécier tout le prix et dont ils pourront être fiers à juste titre.

Saint-Félix

Conseil municipal. — Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dimanche à la mairie, sous la présidence de M. Lancelot Marcel, maire.

Sont présents : tous les conseillers en exercice.

Le conseil délibère sur le taux de l'allocation à donner aux familles nombreuses en vertu de la loi du 14 juillet 1913 ; ce taux est fixé à 5 francs par mois.

L'allocation journalière à donner aux femmes en couches est provisoirement fixée à 50 centimes.

Avis favorable est donné à plusieurs demandes de soutiens de famille.

Il approuve les comptes de l'assistance médicale gratuite présentés par les médecins et pharmaciens pour les soins donnés et les médicaments fournis aux indigents pendant le 1er semestre 1913.

Un avis favorable est donné pour la création d'une foire chevaline à Bagnac.

Il prononce ensuite deux validations pour l'inscription d'urgence sur la liste nominative des personnes privées de ressources qui ont droit à l'assistance médicale gratuite.

M. Niel Michel, conseiller municipal est délégué pour suppléer le maire et l'adjoint.

Plusieurs demandes d'assistance en vertu de la loi du 14 juillet 1905, sont examinées.

M. le maire invite ensuite le conseil à prendre une délibération en vue de la continuation du chemin n° 8 de Saint-Jean à Saint-Rames.

« Le Conseil,

« Vu la grande utilité de ce chemin, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de le continuer jusqu'au ruisseau de Cirganiols soit une longueur de 1.800 mètres environ et décide en outre d'y attribuer toutes les ressources de la commune et s'engage à voter en principe la part contributive qui lui incombera pour la construction dudit chemin et charge M. le maire de faire immédiatement toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration pour la réalisation du dit projet ».

La séance est levée à douze heures.

L. M.

Sousceyrac

Foire. — Par suite d'une pluie intempestive, notre dernière foire du 4 courant a été loin d'être aussi importante que celle des années précédentes. Néanmoins, le foirail des bêtes à cornes était assez bien approvisionné. Les cours se maintiennent toujours fermes pour les bestiaux. Le fléchissement relativement aux cours des porcelets s'accentue.

Porcs gras, de 55 à 60 fr. le quintal selon grosseur et qualité.

Veaux, de 1 fr. 10 à 1 fr. 25 le kilo ; brebis, de 25 à 30 fr. pièce. Les moutons destinés à la boucherie se vendent toujours à des prix très rémunérateurs.

Assez bonne journée néanmoins pour les débitants.

Chou monstre. — Mme Célina Lavergne possède dans son jardin potager un chou qui est un véritable phénomène. Il atteint à n'en pas douter, le maximum du développement auquel peut arriver cette variété de crucifères. Il mesure 4 m. 20 de pourtour à sa base et 1 m. 10 à la pomme.

C'est, a déclaré Mme Lavergne précitée, une simple application de sulfate de potasse, qui a donné à ce chou un pareil développement végétatif. Avis aux horticulteurs !

Espédaillac

Conseil municipal. — Mercredi dernier à 20 heures le Conseil municipal de la commune d'Espédaillac s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pons, maire.

Il a fixé à 50 mètres la limite pour l'établissement de débits de boissons autour des écoles, églises, cimetières, etc.

L'allocation journalière à donner aux femmes en couches est fixée à soixante-quinze centimes.

Enfin le Conseil autorise M. le maire à engager les dépenses nécessitées par le passage de M. Président de la République.

Fête patronale. — A l'occasion du passage du président de République à Espadaillac, notre fête locale commencera samedi matin 13 courant.

Nos jeunes gens, soucieux de conserver à cette fête sa bonne renommée mettent tout en œuvre pour assurer aux nombreux visiteurs et invités qui les honoreront de leur présence le séjour dans notre commune des plus agréables.

En voici le programme :

Samedi matin 13 septembre : annonce de la fête par des salves d'artillerie et réception de la musique ; à 15 heures passage de M. le président de la République ; à 16 heures bal champêtre; à 20 heures retraite aux flambeaux. Dimanche 14. Réveil en musique, aubades aux autorités et distribution de gâteaux; à 15 heures, courses vélocipédiques, prix en espèces ; à 16 heures départ d'un superbe ballon et défilé en musique ; à 20 heures brillant feu d'artifice ; à 22 heures bal de nuit. Lundi 15 reprise de la fête, aubades, jeux divers durant toute la journée.

Selon la vieille tradition, l'accueil le plus cordial sera réservé aux étrangers.

Saint-Céré

M. Poincaré à St-Céré. — C'est le 13 septembre que le Président de la République viendra visiter le poétique château de Montal. Voué, semblait-il à tous les sombres et mélancoliques destins, restauré, paré comme aux jours glorieux de la Renaissance, il évoquera encore pendant quelques heures les fastes d'autrefois.

Après le somptueux déjeuner qui y sera offert par le Syndicat d'Initiative et par la Chambre de Commerce du Lot, le cortège présidentiel se dirigera vers St-Céré. C'est la première fois que notre petite ville reçoit la visite du chef de l'Etat, tout le monde a compris et apprécié l'acte d'aimable courtoisie, la marque d'intérêt que nous donne M. Poincaré; aussi chacun rivalise d'entrain pour donner à cette journée le plus d'éclat possible. Il n'est pas téméraire de prévoir que ce sera une profusion de drapeaux, de guirlandes, d'écussons, telle qu'on n'en vit jamais à St-Céré.

Un ingénieux programme permettra à tous de voir et d'acclamer comme il convient le Président. De gracieuses jeunes filles lui offriront des fleurs à l'arrivée, les diverses sociétés échelonnées sur la traversée de la ville formeront la haie. Dans de nombreuses voitures fleuries rangées place et boulevard Gambetta des groupes d'enfants acclameront le Président.

Après avoir longé la rue de la République, le cortège arrivera devant le monument Canrobert où la municipalité en corps attendra le Président qui, après les présentations, signera sur le registre des délibérations du Conseil municipal, le procès-verbal constalant son passage dans notre ville. Là aussi seront massés un groupe de 80 à 100 jeunes filles vêtues de blanc écharpe tricolore en sautoir et autant de jeunes gens, accompagnés par l'Union musicale, ils feront monter dans notre ciel Quercynois les accents vibrants de la Marche Lorraine.

Nous n'ignorons point qu'un peu partout tout au long du voyage présidentiel les accents de la musique de Ganes se mêlent à ceux de notre immortelle Marseillaise, mais en face de l'héroïque défenseur de St-Privat, il semble que cet hommage rendu à notre vaillante province française et à un de ses plus illustres enfants revêtira un caractère particulièrement émouvant.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Le voyage du Président. — Le maire de Gourdon adresse à ses concitoyens l'appel suivant :

« Chers Concitoyens,

« M. le Président de la République sera de passage à Gourdon, le 14 septembre.

« La population de notre cité, toujours hospitalière, se fera un honneur et un devoir de saluer le chef de l'Etat de ses respectueuses et enthousiastes acclamations.

« Le maire de Gourdon est convaincu que le concours de tous les citoyens lui est acquis; il sait qu'il peut compter sur leur patriotisme bien connu, pour donner à la manifestation qui se prépare un éclat inaccoutumé.

« Il espère que la population secondera les efforts de la municipalité et de la commission des fêtes en pavoisant brillamment les maisons situées sur le parcours du cortège présidentiel.

« Vive Gourdon !

« Vive la République!

Le Maire,
A. DAULIAC.

Tribunal correctionnel. — Elie Fabre, scieur de long à Gourdon, a volé à son patron Lasfargue une montre en nickel et une broche en doublé. Un mois de prison avec sursis.

— Un vagabond, Gabriel Imbert, récidiviste, encourt trois mois et un jour de prison.

— Mme Julie Delvert, épouse Blondeau, ménagère à Cuzance, a porté deux coups de faucille à son voisin Lachièze, 50 francs d'amende avec sursis.

— Un chasseur, pour chasse sans permis, encourt 50 francs d'amende, les frais et la remise de l'arme ou 50 francs pour en tenir lieu.

— Un ivrogne en état de récidive, J. M..., menuisier à Martel, est condamné à vingt-quatre heures de prison et à 16 francs d'amende.

Salviac

Nécrologie. — Samedi, à dix heures du matin, ont eu lieu les funérailles de M. Firmin Costes, premier suppléant de M. le juge de paix de Salviac et ancien maire de Salviac. Le défunt était âgé de soixante-dix ans et jouissait d'une grande considération.

Au cimetière, où une nombreuse assistance avait tenu à l'accompagner, MM. Dauliac, juge de paix, et le docteur Elie Malbec prononcèrent d'émouvants discours dans lesquels ils ont fait l'éloge mérité du regretté disparu.

Nous adressons à la veuve et à la famille de M. Costes, l'expression de nos vives condoléances.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pèlerinage de Rocamadour

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2me classe et de 30 0/0 en 3me classe sur le double des prix des billets simples,

au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2127e livraison (6 Septembre 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. — Un milliardaire sans le sou. — Les yachts de souverains, par L. Viator. — Plantes vénéneuses par simple contact, par J. Boyer. — Petite histoire de clou, par Daniel Bellet. — Le secret de la trahison, par Georges G. Toudouze. — Les villes décorées, par Boucheug de Grandval.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

Madame,
Mademoiselle

Pour vous amuser, vous et vos amies
Pour exercer vos talents
votre charme
votre adresse
votre diplomatie

Pour gagner de très jolis Lots

PREMIER PRIX :
10 Bons de 100 fr. du Crédit Foncier

prenez toutes part au

Concours d'Activité Féminine

du

PETIT ÉCHO DE LA MODE

dont le règlement est publié dans le n° 38 et mis en vente le
Mercredi 10 Septembre
Achetez-le ! Et concourez !
Il y a UN PRIX d'une valeur de plus d'un franc pour CHAQUE CONCURRENTE

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophase et triphase
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 — Cahors
Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence
Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique
pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 37

Ateliers de Nickelage
de FUMEL (Lot-et-Garonne)
Argenture-Dorure
BRONZAGE & VERNISSAGE
CUIVRAGE, ÉMAILLAGE
Spécialités pour Vélos
POLISSAGE
Restauration de vieux bronzes
Chargement d'accumulateurs
Maison Recommandée
Cahors : Agent Général
M. BAUDIN, Electricien

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 8 septembre.

Les dispositions du marché demeurent excellentes mais les affaires par contre ont été beaucoup plus calmes car la spéculation après le récent mouvement de hausse cherche actuellement à consolider les cours.

La Rente française monte encore à 90,80.

L'Extérieure espagnole s'avance à 92,90, l'Italien à 97,95 et le Portugais à 64,47. Le Turc se traite à 90,30 et le Serbe à 84,70. Les fonds russes clôturent : le 3 0/0 1891 à 78,20, le 1896 à 75,80.

Nos établissements de Crédit accentuent leurs bonnes dispositions. La Banque de Paris s'inscrit à 1788, le Comptoir d'escompte à 1070, le Crédit foncier à 938, le Crédit Lyonnais à 1725 et la Société générale à 827.

Grande fermeté des chemins français. L'Est passe à 945, le Lyon à 1328 et le Nord à 1735.

Le Rio Tinto continue à 2046.

L'action de la Compagnie électrique de la Loire et du Centre se négocie à 380.

Les Pétroles Colombia sont toujours recherchés aux environs de 1945 ainsi que l'Omnium International des Pétroles vers 715.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Vacances en Bretagne

Correspondance Automobile de Châteaulin à Morgat (Finistère).

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile quotidien entre Châteaulin et Morgat facilitant jusqu'au 30 Septembre prochain, les excursions dans la presqu'île de Crozon et à la plage de Morgat.

Ce service comportera deux voyages dans chaque sens, en correspondance directe avec les trains rapides et express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Prix par place et par voyage simple de la gare de Châteaulin-Orléans à la localité de Morgat et vice versâ : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages de Nantes pour Morgat.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Morgat ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Orléans, 22 h. 48 ; 10 h. 28.
Tours, 0 h. 27 ; 11 h. 55.
Angers, 2 h. 20 ; 13 h. 46.
Nantes, 3 h. 46 ; 15 h. 15.
Montluçon, 16 h. 40.
Bourges, 18 h. 23 ; 6 h. 50.
Vierzon, 19 h. 18 ; 7 h. 52.

ARRIVÉE A

Châteaulin, 9 h. 46 ; 21 h. 12.
Morgat, 11 h. 30 ; 23 h.

Pour le retour l'automobile quittera Morgat à 7 h. 15 et 17 h. 15 pour arriver respectivement à Châteaulin à 8 h. 45 et 18 h. 45.

Voitures directes des trois classes de Paris-Quai d'Orsay à Châteaulin.

Wagons-lits de ou pour Quimper au départ de Paris-Quai d'Orsay.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant aux gares de Nantes ou de Châteaulin.

Vacances en Auvergne

Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Au moment de la période des vacances, il est intéressant de rappeler que, pour faciliter aux touristes et aux baigneurs notamment de la Bourboule et du Mont-Dore, l'accès de la pittoresque station thermale de St-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé, entre ces deux localités, un service automobile quotidien qui fonctionnera jusqu'au 15 Septembre.

Grâce aux services rapides fonctionnant à cette époque de l'année, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

DÉPART DE :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
Angoulême, 21 h. 42 ; 4 h. 07.
Limoges, 0 h. 53 ; 8 h. 56.
Nantes, 16 h. 18.
Angers, 17 h. 30.
Tours, 20 h. ; 7 h. 37.
Toulouse, 23 h. 37.
Montluçon, 3 h. 53 ; 13 h. 43.
Orléans, 0 h. 19 ; 9 h. 49 à partir du 6 septembre.

ARRIVÉE A :

La Bourboule, 7 h. 10 ; 7 h. 56 ; 17 h. 10.
Le Mont-Dore, 7 h. 34 ; 8 h. 15 ; 17 h. 29.
St-Nectaire, 10 h. 15 ; 19 h. 30.

Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 11 h. 45 et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 13 h. 45 et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versâ : 6 fr.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Nantes pour Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 1 franc en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Voyages en Portugal

Il est délivré au départ de Paris-Quai d'Orsay :

1° Des billets simples et aller et retour individuels en 1re, 2e et 3e classes.

a) Pour Lisbonne-Rocio, Porto-Campanha, Guarda, Pampilhosa, Entroncamento et Coïmbra, viâ Fuentes d'Onoro-Villarformoso; *b)* pour Lisbonne-Rocio, Entroncamento, Coïmbra et Porto-Campanha, viâ Madrid-Valencia d'Alcantara ; *c)* pour Porto-Sao Bento, viâ Barca d'Alba.

2° Des billets aller et retour collectifs en 1re, 2e et 3e classes pour Porto-Campanha, Coïmbra, Lisbonne-Rocio viâ Fuentes d'Onoro-Villarformoso et Porto-Sao Bento, viâ Barca d'Alba.

Durée de validité des billets simples, 9 jours ; des billets d'aller et retour individuels, 45 jours et des billets collectifs de famille, 60 jours.

Les prix des billets aller et retour collectifs de famille comportent sur ceux du tarif général une réduction de : 30 0/0 lorsque le billet comporte 3 personnes adultes ; 35 0/0 lorsque le billet comporte 4 personnes adultes et plus.

3° Des billets aller et retour 1re et 2e classes pour Lisbonne-Rocio et Porto comportant l'emprunt en Portugal du circuit Villarformoso. Pampilhosa, Lisbonne, Porto, Fregeneda, ou Barca d'Alba, Porto, Lisbonne, Pampilhosa, Fuentes d'Onoro ; validité 45 jours, sans faculté de prolongation.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

ON DEMANDE A ACHETER

de suite dans le département et départements voisins, **Propriétés** de rapport, d'agrément, **Châteaux, Moulins, Fabriques, Commerce** et **Industries**, usines, scieries, filatures, tissages, briquetes, quincaill., entreprises diverses, transpts, brasseries, fabriques de chaussures, modes, nouveautés, vins en gros, distilles, alimentation, hôtels, cafés, tabacs, boulangers, etc. *Capitaux* pr *sociétés, command., assoc., hypoth.* A demande sérieuse une *offre gratuite* sera faite par retour du courrier. **BANQUE D'ETUDES**, *29, Boulevard Magenta, Paris,* 34e ann.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 8 Septembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir		RENVOI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif. 1re qualité	2e qualité	3e qualité
Bœufs	2.691	671	96	0,85	0,82	0,72
Vaches	1.339			0,78	0,74	0,70
Taureaux	260			0,74	0,70	0,68
Veaux	1.517	2.042	12	1,08	1,02	0,96
Moutons	19.403	9.134	1.020	1,05	1,00	0,95
Porcs	4.220	2.630	»	0,62	0,60	0,56

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, veaux et moutons, difficile sur les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS **ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE**

160 cartes 4° *en couleurs* en **20 livraisons** *sur carton de Luxe couché*

160 pages de texte avec vignettes

PRIX : **60f** *broché.* **66f** *relié.*

Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76

Demander Livraison Spécimen à **3** fr.

à **ATTINGER Frères** *Éditeurs,* **PARIS** *2, Rue Antoine-Dubois*

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE TÉLÉPHONE 42

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, ✠, ✠, **Pharmacien de 1re Classe**

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta **(en face le Théâtre) — CAHORS**

La PHOSPHIODE GARNAL
remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** — Le litre : **6 fr.**

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical — *ATTESTATION D'UM MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS*

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le « plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile « de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la « rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépura- « tifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état « naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les « engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spéci- « fique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatis- « mes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections « de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, sti- « mule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	3 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	1123 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	121 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	23 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	35 DIRECT 1re, 2e, 3e clas.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOUILLAC arr..	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOUILLAC dép .	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS.....	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon .	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.....	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair.....	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère.....	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS départ .	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	— 7 »
Sept-Ponts.....	9 51	—	19 8	—	—	16 18	— 7 12
Cieurac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	— 7 29
Lalbenque.....	10 12	—	19 29	—	—	16 42	— 7 38
Caussade.....	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	— 8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	— 8 58
TOULOUSE.. arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 7	10 36

(1131)

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	16 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1132 (*) OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e clas.	122 RAPIDE 1re, 2e, 3e clas.	700 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e clas.
TOULOUSE.... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieurac	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr .	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... dép.	14 49	18 43	19 4	— 5 50	22 40	1 27	9 30	— 15 32
Espère.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus ...	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril...	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair.....	—	—	20 3	— 6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel. ..	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS.....	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOUILLAC.. arr.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOUILLAC.. d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens..	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE..... arr.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE..... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS.. (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS.. (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

(742)

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2e et 3e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

CAHORS. — dép....	6 3	7 28	12 40	18 52		
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7		
Douelle *(Arrêt)*.....	6 21	—	12 58	19 11		
Parnac	6 28	8 8	13 5	19 19		
Luzech	6 34	8 19	13 11	19 27		
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43		
Prayssac *(Arrêt)*.....	6 49	—	13 25	19 46		
Puy-l'Evêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58		
Duravel	7 5	9 25	13 41	20 6		
Soturac-Touzac	7 13	9 37	13 49	20 14		
Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27		
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33		
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43		

De Libos à Cahors

	MIXTE				
PARIS (Orsay).....		19 50	22 51	10 »	
LIBOS... dép.....	12 20	7 48	15 18	21 9	
Fumel.....	12 41	7 56	15 26	21 15	
Soturac-Touzac	12 57	8 6	15 36	21 25	
Duravel	13 8	8 13	15 43	21 32	
Puy-l'Evêque.....	13 35	8 22	15 50	21 39	
Prayssac *(Arrêt)*.....	»	8 29	15 57	21 46	
Castelfranc.....	14 6	8 37	16 2	21 51	
Luzech	14 23	8 49	16 12	22 1	
Parnac	14 38	8 57	16 20	22 9	
Douelle *(Arrêt)*.....	»	9 2	16 25	22 14	
Mercuès.....	14 55	9 7	16 30	22 19	
CAHORS. — Ar.....	15 13	9 19	16 42	22 31	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	19 50	»	22 51	8'20	10 »	
St-Denis-près-Martel.	4 40	9 20	13 52	16 28	20 5	
Vayrac	4 48	9 29	14 3	»	20 14	
Bétaille (arrêt).....	4 52	9 33	14 7	»	20 18	
Puybrun.....	5 »	9 41	14 16	»	20 26	
Bretenoux-Biars.....	5 9	9 52	14 29	16 52	20 39	
Port-de-Gagnac.....	5 16	9 59	14 36	»	20 46	
Laval-de-Cère	5 24	10 7	14 44	»	20 56	
Lamativie	5 45	10 30	15 6	»	21 20	
Siran (arrêt).....	6 1	10 46	15 22	»	21 36	
La Roquebrou.....	6 17	11 1	15 38	17 46	21 51	
AURILLAC.. arrivée.	6 56	11 14	16 16	18 23	22 33	

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC.. départ.	4 32	»	9 11	14 51	20'13	
La Roquebrou.....	5 12	»	9 54	15 37	20 50	
Siran (arrêt).....	5 25	»	10 7	15 50	»	
Lamativie	5 44	»	10 28	16 11	21 21	
Laval-de-Cère	6 2	»	10 46	16 29	»	
Port-de-Gagnac.....	6 10	»	10 54	16 37	»	
Bretenoux-Biars	6 19	7 52	11 6	16 51	22 »	
Puybrun.....	6 27	8 2	11 15	16 59	»	
Bétaille (arrêt).....	6 33	—	11 21	17 5	»	
Vayrac	6 39	8 14	11 29	17 12	»	
St-Denis-près-Martel.	6 46	8 22	11 36	17 19	22 23	
PARIS (Orsay) arrivée	»	»	22 55	4 46	8 43	

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 17 soir. — ' Jusqu'au 5 sept. ; " jusqu'au 9 oct.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	»	6 38	10 58	15 32	19 42
Sarlat.....	6 50	7 33	11 58	16 40	20 54
Cazoulès.....	7 31	═══	12 38	17 20	21 37
Souillac.....	7 56	10 10	12 50	18 2	21 45
Le Pigeon	8 10	10 48	13 4	18 17	»
Baladou . Arrêt.	8 14	»	13 8	18 21	»
Martel.....	8 21	11 23	13 16	18 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 40	13 26	18 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d.	»	6 54	»	12 14	20 1
Martel.....	»	7 8	»	12 28	20 17
Baladou . Arrêt.	»	7 14	»	12 34	20 23
Le Pigeon	»	7 19	»	12 39	20 28
Souillac.....	5 52	8 »	»	13 10	20 58
Cazoulès.....	6 »	8 10	»	13 21	21 7
Sarlat.....	6 40	9 17	4 55	14 22	21 51
Le Buisson . ar.	»	10 9	5 51	15 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXPRESS

TOULOUSE. dép.	5 26	9 50	12 55	17 42	»	0 30	
CAPDENAC. a.	10 1	13 5	16 »	20 58	»	3 57	
CAPDENAC. d.	10 12	13 18	16 17	21 18	»	7 16	
FIGEAC	10 25	13 30	16 31	21 31	»	7 30	
Le Pournel.....	10(1)41	»	16 51	21 52	»	7 51	
Assier.....	10 52	13 59	17 »	22 2	»	8 4	
Gramat	11 13	14 21	17 20	22 26	3 54	8 29	
Rocamadour	11 24	14 32	17 31	22 37	»	8 41	
Montvalent.....	11 38	»	17 45	22 52	4 22	9 »	
St-Denis-p.-Martel arr.	11 48	14 53	17 55	23 1	4 35	9 11	
St-Denis-p.-Martel dép.	11 55	14 58	17 59	23 7	4 56	9 17	
Quatre-Routes....	12 4	15 7	»	23 17	5 9	9 28	
Turenne.....	12 13	15 16	18 13	23 26	5 37	9 37	
BRIVE..... ar.	12 33	15 38	18 33	23 47	6 18	9 59	
PARIS (Orsay) ar.	22 55	23 54	4 46	8 43	19 14	»	

(1) Arrêt au Pournel les jours de foire à Assier et Gramat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

EXPRESS EXPRESS

PARIS (Orsay) d.	—	8 20	10 »	20 27	»	22 51
Brive..... dép.	7 55	19 7	18 42	4 22	»	12 41
Turenne.....	8 21	19 32	19 6	»	»	13 6
Quatre-Routes....	8 32	19 43	19 14	»	»	13 18
St-Denis-p.-Martel arr.	8 40	19 51	19 21	4 53	»	13 26
St-Denis-p.-Martel dép.	8 45	»	19 25	4 55	»	13 34
Montvalent.....	8 59	»	19 37	»	»	13 47
Rocamadour	9 19	»	19 53	5 17	»	14 8
Gramat	9 32	»	20 4	5 27	»	14 22
Assier.....	9 55	»	20 24	5 44	»	14 47
Le Pournel.....	10 4	»	20 33	»	»	14 57
FIGEAC	10 24	»	20 53	6 8	17 10	15 19
CAPDENAC ar.	10 35	»	21 4	6 19	17 23	15 30
CAPDENAC d..	10 58	»	21 13	6 26	»	16 5
TOULOUSE	15 53	»	0 23	9 35	»	20 49

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép....	7 11	13 31	18 29		
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40		
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49		
Vers.....	7 40	14 »	18 57		
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7		
Conduché.....	8 2	14 21	19 18		
Saint-Cirq-la-Popie..	8 9	14 28	19 24		
St-Martin-Labouval..	8 26	14 37	19 31		
Calvignac.....	8 34	14 45	19 37		
Cajarc.....	8 48	15 1	19 50		
Montbrun.....	8 59	15 12	19 59		
Toirac.....	9 9	15 22	20 7		
Lamadeleine.....	9 22	15 36	20 18		
CAPDENAC. — Ar..	9 34	15 48	20 29		
PARIS (Orsay).....	22 55	4 46	8 43		

Les jours de foires à Figeac et à Villefranche-de-Rouergue, un train part de Cahors à 4 h. 43 pour arriver à Capdenac à 6 h. 50.

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51	
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31	
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43	
Toirac.....	7 44	11 5	17 55	
Montbrun.....	7 52	11 13	18 4	
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16	
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27	
St-Martin-Labouval..	8 23	11 38	18 37	
Saint-Cirq-la-Popie..	8 30	11 45	18 46	
Conduché.....	8 36	11 51	18 53	
Saint-Géry.....	8 48	12 2	19 10	
Vers.....	8 53	12 7	19 16	
Arcambal.....	9 1	12 15	19 25	
Cabessut.....	9 10	12 24	19 36	
CAHORS. — Ar.....	9 18	12 32	19 44	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON.....	7 36	10 58	17 42	
Payrignac (arr.).....	7 44	—	17 50	
St-Cirq-Madelon.....	7 51	11 13	17 57	
Grolejac	7 56	11 23	18 1	
Carsac.....	8 6	11 37	18 11	
SARLAT	8 17	11 51	18 21	

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 12	13 29	20 43	
Carsac.....	9 23	13 44	20 54	
Grolejac	9 31	13 56	21 2	
St-Cirq-Madelon.....	9 36	14 3	21 7	
Payrignac (arr.)	9 43	—	21 13	
GOURDON.....	9 52	14 19	21 21	